

Règlement de l'Épreuve

1. Cette épreuve, ouverte à tous, licenciés(es) ou non, **est exclusivement réservée à la marche sans bâtons.**

2. Les participants s'inscrivent soit en individuel (20 ans âge révolu), soit en équipe de quatre maximum (14 ans âge révolu). Les équipes constituées pourront être masculines, féminines ou mixtes.

3. Au sein d'une équipe, l'alternance des partenaires se fera dans l'ordre et le rythme choisis par le groupe.

4. Le départ est fixé le samedi à 11h00, l'épreuve se termine le dimanche à 11h00 et la remise des récompenses se fera le dimanche à 12h00.

5. L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile contractée auprès des assurances GROUPAMA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

6. Le comité d'organisation, en cas d'évènements pouvant présenter un danger, se réserve le droit d'interrompre l'épreuve le temps nécessaire pour garantir la sécurité des participants.

7. La participation aux "24 heures de marche" est subordonnée à la présentation d'un **certificat médical** de non contre-indication à la marche en compétition daté de moins de 1 an ou de la photocopie d'une **licence FFA** (Fédération Française d'Athlétisme) ou d'une licence agréée FFA de l'année en cours ou d'une attestation de **Parcours Prévention Santé (PPS)** de moins de trois mois.

8. Les accompagnateurs ou suiveurs, exclusivement à la marche, sont autorisés à hauteur d'une personne par concurrent à l'accompagner durant l'épreuve dans le cadre horaire défini par le comité d'organisation.

9. Ne peuvent participer à l'épreuve que les candidats répondant à ce règlement et ayant acquitté les droits d'inscription. Aucun remboursement ne sera fait sauf sur justificatif (certificat médical et cas de force majeure).

10. L'organisation, se réserve le droit d'utiliser gratuitement votre image prise sur et lors de l'épreuve pour illustrer dans le cadre de sa promotion et ce, quel que soit le type de support.

11. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.

12. Pas d'inscription le jour même de l'épreuve.



24 heures de marche de Haute-Saintonge 2025

Bulletin d'inscription : Individuel Equipe

A remplir et envoyer accompagné de votre paiement à : / Inscription en ligne, toutes les infos sur :
L'Empreinte, mairie, 1 place de la mairie – 17270 MONTGUYON / www.24heuresdemarche.com via Hello Asso

1 - Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : M F Nationalité :
Adresse :
Code postal : Commune :
Email : Tel :

2 - Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : M F Nationalité :
Adresse :
Code postal : Commune :
Email : Tel :

3 - Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : M F Nationalité :
Adresse :
Code postal : Commune :
Email : Tel :

4 - Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : M F Nationalité :
Adresse :
Code postal : Commune :
Email : Tel :

Nom de l'équipe :
Arrivée en gare de : Montendre St Aigulin Coutras le à h.....
Retour en gare de : Montendre St Aigulin Coutras le à h.....

Concurrents : droits d'inscription + ravitaillement + repas	nb : x 35,00 € = €
Accompagnateurs : repas samedi soir	nb : x 11,00 € = €
Accompagnateurs : petits-déjeuners dimanche matin	nb : x 3,50 € = €
Chèque libellé à l'ordre de « L'Empreinte »	
Total = €	

Joindre une photocopie de votre certificat médical de non contre-indication à la marche en compétition daté de moins de un an ou d'une licence FFA (Fédération Française d'Athlétisme) ou d'une licence agréée FFA de l'année en cours ou de votre attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) de moins de trois mois.

Lu et accepté tous les points du règlement de l'épreuve (au verso)

Signatures (signature des parents pour les mineurs)

N°1

N°2

N°3

N°4

Vous recevrez la confirmation de votre inscription par voie numérique

NE JETEZ PAS CE DOCUMENT. TRIEZ-LE POUR QU'IL PUISSE ETRE RECYCLE